

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 10/07/2024

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 10 juillet 2024 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON
M. RECORS Roger, Maire – adjoint de CESTAS
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme LE YONDRE*)
M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH (*procuration à M. MANO*)
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC (*procuration à Mme BOURSEAU*)
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE (*procuration à M. DURANT*)
M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à M. RECORS*)
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC (*procuration à M. MAU*)
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à Mme VIANDON*)
M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS (*procuration à M. SIRDEY*)
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)

EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
M. CHARIER Alain, Conseiller départemental
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON
Mme LEMAIRE Anne-Marie, membre du CA du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 02 juillet 2024 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 26 juin 2024.

Délibération n° DE-0039-2024

Objet : Atelier de formation à la saisie du rapport social unique

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que, conformément aux dispositions des articles L 231-1 à L 231-4 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion assurent le suivi de la campagne de collecte des rapports sociaux uniques transmis par les collectivités via l'application « Données sociales » mise à leur disposition.

La dernière campagne de collecte des rapports sociaux uniques des collectivités girondines, portant sur les données de l'année 2023, a été lancée par le Centre de Gestion de la Gironde le 27 mai 2024 et prendra fin le 31 octobre 2024.

Comme les années précédentes, le Centre de Gestion accompagne, guide, conseille et apporte son appui aux collectivités dans leurs opérations de saisie de leurs rapports sociaux uniques. Il les valide par la suite et assure la confection et la transmission au comité social territorial placé près le Centre de Gestion du rapport social unique agrégé pour ce qui concerne les collectivités relevant de ce comité.

Dans le cadre de ces actions, il est proposé, pour cette nouvelle campagne, d'améliorer le service rendu aux collectivités du département par la mise en œuvre de nouvelles modalités d'accompagnement :

- La possibilité pour les collectivités de prendre un rendez-vous en ligne pour un accompagnement personnalisé via une vidéoconférence Teams ;
- L'organisation d'un atelier de formation à la saisie du rapport social unique, sur un format d'une demi-journée, dans les locaux du Centre de Gestion, à destination des collectivités rencontrant des difficultés, notamment techniques, pour élaborer leur rapport social unique.

Cet atelier de formation, qui sera animé par un agent du Centre de Gestion en charge du suivi de la campagne du rapport social unique, devrait ainsi permettre à des collectivités supplémentaires de pouvoir assurer leur obligation légale en matière de saisie de ce rapport. Le matériel informatique nécessaire sera mis à disposition de chaque participant par le Centre de Gestion. Chaque session de cet atelier, organisée à titre gracieux, sera ouverte à une dizaine de personnes.

Son organisation fera l'objet d'une convention (jointe en annexe à la présente délibération) entre le Centre de Gestion et chaque collectivité concernée qui précisera les modalités pratiques d'organisation et de déroulement de cette action de formation.

Il est précisé par ailleurs que les conventions ainsi élaborées seront utilisées à l'appui des démarches qui seront engagées auprès des services de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) afin de procéder à l'enregistrement du Centre de Gestion en qualité d'organisme de formation. Il est en effet nécessaire de produire, entre autres, dans le cadre de ces démarches, une convention de formation de moins de trois mois.

L'enregistrement de l'établissement auprès de la DREETS permettra de mettre en œuvre d'autres actions de formation en affirmant et en clarifiant, auprès des partenaires institutionnels de l'emploi (France Travail et Cap emploi notamment) le positionnement du Centre de Gestion dans ce domaine.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser le Président à signer avec les collectivités concernées la convention relative à l'organisation de l'atelier de formation à la saisie du rapport social unique.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE

- Les nouvelles modalités d'accompagnement des collectivités proposées dans le cadre de la campagne de collecte des rapports sociaux uniques.

AUTORISE

- le Président à signer avec les collectivités concernées la convention relative à l'organisation de l'atelier de formation à la saisie du rapport social unique.

Le Président du Centre de Gestion,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Bordeaux, le 10 juillet 2024

La secrétaire de séance,

Nathalie LE YONDRE
Maire de AUDENGE

Le Président,



Didier MAU
Président de la Communauté de Communes
MEDOC ESTUAIRE

RECEPTIONNEE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT, le :

PUBLIEE LE :